

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 10 FEVRIER 2025

Service : Urbanisme

Instructeur : Hélène FLIPO

Rapporteur : Mme MAILLART

Délibération n°6

Échange de foncier pour d'une part, régularisation des domanialités respectives entre la commune et Pas de Calais Habitat, pour les parcelles AE 576, AE 24 et AE 438p ; et pour finalisation de l'intégration déjà validée de AE585 dans le domaine public communal.

Suite à la proposition de Monsieur le Directeur du Service Gestion Patrimoniaire, du bailleur social Pas-de-Calais Habitat, il est proposé un échange de foncier pour

- d'une part, régularisation des domanialités respectives entre la commune et Pas de Calais Habitat, pour les parcelles AE576, AE 24 et AE 438p ;
- et pour finalisation de l'intégration déjà validée de AE585 dans le domaine public communal.

Les 3 avis de France Domaines de 2024 sur ces parcelles permettent de régulariser des fonciers bâtis conformément à leurs usages, avec la salle Communale La Pyramide d'un côté sur la parcelle AE576 devant revenir à la commune, et les logements sociaux de l'autre côté sur la parcelle AE 438p devant revenir au bailleur social Pas-de-Calais Habitat ;

La proposition notée au courrier de Pas de Calais Habitat permet de formaliser le montant de cet échange à 13 490 € HT restant dûs par la commune (35 040 € pour acquérir le foncier de la salle communale AE576 ; et 21 550 € pour la cession du foncier des logements sur AE24 et AE438p).

L'intégration en voirie publique de AE 585, sans demander le montant de 27 € évaluant cette parcelle de voirie, est la seconde régularisation à laquelle procéder.

Cela permet, in fine, à la commune comme au bailleur de disposer d'un patrimoine foncier et bâti exempt de tout problème.

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

- De donner un avis favorable à l'échange de foncier tel que détaillé ci-dessus entre les parcelles AE 576 et AE 24, AE 438p, pour une soulte due par la commune de 13 490 €HT,
- De donner un avis favorable à l'intégration dans la voirie communale de la parcelle AE 585 au titre de la Rue des Pins,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, à finaliser toute démarche et à transmettre tout document dans cet objectif.



Délibération n° 6

Conseil Municipal du Lundi 10 février 2025

Service Urbanisme

Domaine de compétence :

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public.

Le Lundi Dix Février deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
03/02/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 7

Nombre de votants : 26

Affiché le 13/02/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Coralie PREUVOST, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Andréa ÉLYSÉ

Objet : Échanges fonciers avec Pas de Calais Habitat Quartier de la Pierre Trouée pour les parcelles bâties AE 438p, et AE576.

Intégration dans le domaine de la voirie communale de la parcelle AE 585, rue des Pins,

Rapporteur : Mme Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Le Conseil est sollicité pour valider des échanges fonciers de parcelles bâties, avec Pas de Calais Habitat sur le Quartier de la Pierre Trouée et pour intégrer dans le domaine de la voirie communale, la parcelle AE585 .

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis de France Domaines en date du 3 avril 2024, relatif à la parcelle AE 576, pour une contenance de 726m² et un prix estimé de 35 040 € hors droits et charges ;

VU l'avis de France Domaines en date du 5 juillet 2024 relatif aux parcelles AE 438p, pour 153m², et AE 24 pour 296 m², avec une valeur de l'ensemble de 21 550 € Hors taxes,

VU l'avis de France Domaines en date du 9 juillet 2024, relatif à la parcelle AE 585, d'une contenance de 180m² et consistant en une partie de la rue des Pins, évaluée à une valeur vénale 27 € hors taxes,

VU la demande formulée par Pas de Calais Habitat , service Gestion Patrimoniale, en date du 8 octobre 2024,

VU l'avis favorable de la commission n°4 «Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer» en date du 29 janvier 2025,

Considérant la nécessité de régulariser des fonciers bâtis conformément à leurs usages, avec la salle Communale La Pyramide d'un côté sur la parcelle AE576 devant revenir à la commune , et les logements sociaux de l'autre côté sur la parcelle AE 438p devant revenir au bailleur social Pas-de-Calais Habitat ;

Considérant la proposition notée au courrier de Pas de Calais Habitat et visant à formaliser le montant de cet échange à 13 490 € HT restant dû par la commune (35 040 € - 21 550 €) en annulant le montant de 27 € de la parcelle de voirie,

Considérant l'intérêt de disposer d'une domanialité publique établie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

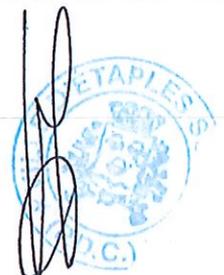
- De donner un avis favorable à l'échange de foncier tel que détaillé ci-dessus entre les parcelles AE 576 et AE 24, AE 438p, pour une soulte due par la commune de 13 490 €HT,
- De donner un avis favorable à l'intégration dans la voirie communale de la parcelle AE 585 au titre de la Rue des Pins,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte , à finaliser toute démarche et à transmettre tout document dans cet objectif.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Février 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



De 11/02/25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20250210-DEL6-100225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2025

Annexe Jointe : Plan cadastral et de situation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ETAPLES

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 18/09/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

■ Propriété communale

■ Propriétés PdCh

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BOULOGNE SUR MER
Pôle de Topographie et Gestion cadastrale 26
Rue d'Aumont 62321
62321 BOULOGNE SUR MER
tél. 03.21.10.29.02 - fax 03.21.10.29.42
plgc.620.boulogne-sur-mer@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadasre.gouv.fr

